

sainte foy

TARENDAISE

MAIRIE

République française
Savoie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-FOY-TARENDAISE, légalement convoqué conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de **M. Yannick AMET** Maire

Etaient présents :

Messieurs Stéphane MACHET, Daniel EUSTACHE, Michel MARMOTTAN, François LIMBARINU, Dominique MAITRE, Alain PILATI
Mesdames Julie MERIE, Céline FRAISSARD, Chantal EMPEREUR, Marie Claire BANETTE, Anne KIMBERLEY, Nathalie GRAND, Perrine LACROIX

Absents : M. Emmanuel MERCIER a donné pouvoir à M Yannick AMET pour voter en son nom

M. Stéphane MACHET a été élu secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales

Date de Convocation : le 16 mars 2026

Date d'envoi : le 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : le 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

2026-30 Election des quatre adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2

Vu la délibération n° 2026-29 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme Julie MERIE propose sa liste composée de :

- Julie MERIE 1^{er} adjoint
- Emmanuel MERCIER 2^{ème} adjoint
- Céline FRAISSARD 3^{ème} adjoint
- Stéphane MACHET 4^{ème} adjoint

M. Yannick AMET enregistre la candidature de la liste de Mme Julie MERIE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : La liste de Mme Julie MERIE	15 voix (quinze voix)

La liste de Mme Julie MERIE ayant obtenu la majorité absolue a été élue au premier tour

Les quatre intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

**Le Maire,
Yannick AMET**



La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - 38000 Grenoble) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délais de deux mois.